

一、
二、
三、
四、
五、
六、
七、
八、
九、
十、

一、
二、
三、
四、
五、
六、
七、
八、
九、
十、

一、
二、
三、
四、
五、
六、
七、
八、
九、
十、

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

RECEPISSE DE DEPOT

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr

SOCIETE EIFFAGE
163 QU du docteur Dervaux
92600 Asnières-sur-Seine

V/REF :

N/REF : 2007 B 392 / 2011-A-2173

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 20/06/2011,

P.V de décision du Président du 29/04/2011

- CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE
CAPITAL

P.V. d'assemblée du 29/04/2011

- Augmentation de capital

Acte S.S.P. en date du 06/05/2011

- certificat du dépositaire

Rapport du commissaire aux comptes

- relatif à l'exactitude des arrêtés de comptes

Rapport du commissaire aux comptes

- sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Statuts mis à jour

Concernant la société

A'LIENOR

Société par actions simplifiée

40 rue de Liège

64000 Pau

A'LIENOR
Société par actions simplifiée au capital de 190.020.000 €
Siège social 40 rue de Liège – 64000 PAU
R.C.S. Pau n° 491 529 855

DECISIONS du PRESIDENT

L'an deux mil onze, le vendredi vingt neuf avril,

Le soussigné Olivier Loisson de Guinaumont, agissant en qualité de Président de la Société,

Prenant acte de la décision de la collectivité des associés de la Société en date du 29 avril 2011, aux termes de laquelle il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 23.980.000 euros par l'émission de 599.500 actions nouvelles de 40 euros de valeur nominale chacune ;

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférée par l'assemblée générale du 29 avril 2011 :

Constate la remise par la société Eiffage d'un bulletin de souscription par lequel Eiffage déclare souscrire à 389.675 actions nouvelles de la Société ;

Constate la remise par la société Sanef d'un bulletin de souscription par lequel sanef déclare souscrire à 209.825 actions nouvelles de la Société ;

Constate en conséquence que la souscription est close par anticipation, l'intégralité de l'augmentation de capital par apport en numéraire ayant été souscrite par Eiffage et sanef ;

Constate la remise par le commissaire aux comptes de la Société d'une attestation faisant état de certificat du dépositaire et attestant que les actions ont été souscrites par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

Constate en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée et de l'émission des 599.500 actions nouvelles correspondantes et décide de faire procéder à l'inscription en compte de ces actions nouvelles dans les registres d'associés de la Société ;

P

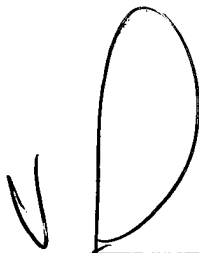
Constate la modification de l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"Le capital social est fixé à deux cent quatorze millions d'euros (214.000.000 €). Il est divisé en cinq millions trois cent cinquante mille (5.350.000) actions de 40 euros (40 €) chacune, de même catégorie, libérées en totalité."

et l'entrée en vigueur des statuts modifiés.

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente décision à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité et autres.

Fait à Pau, le 29 avril 2011



Olivier Loisson de Guinaumont
Président